

COMITE TECHNIQUE LOCAL 16 AVRIL 2013

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des Procès verbaux des CTL des 20 12 2012 et 15 02 2013
- Rapport d'activité DDFIP 2012
- Organisation de la campagne IR 2013
- Présentation de la grille d'analyse des risques dans le traitement des demandes de restitution des crédits d'impôt en faveur de la recherche (CIR)
- Modification des horaires d'ouverture des Trésoreries de Pluvigner et de Carnac
- Questions diverses

FO DGFIP 56 a demandé d'inscrire en questions diverses les sujets suivants :

- Point sur la clôture des comptes de l'Etat pour le 56, notamment, nombres de comptes non contrôlés au 31/12, nombre de mode opératoire en attente de parution, CIP budgétaires en attente de régularisation, nombre d'opérations ou de procédure en attente de rectifications.
- Commentaires sur la Certification des Comptes de l'Etat, qualifiée par la Cour des Comptes de « travail de fourmis » notamment avec CHORUS.
- Point sur la bascule DDR3/MEDOC
- Point sur la réorganisation du réseau
- Point sur le projet « TROADEC »
- Point sur le traitement des opérations de dégrèvement « Cap Lorient »

DECLARATION LIMINAIRE 16 avril 2013

Monsieur le Président, l'organisation **FO DGFIP 56** n'est pas coutumière de la déclaration liminaire, pourtant aujourd'hui, compte tenu du climat délétère qui règne dans nos services, nous tenons à vous faire part de quelques observations.

Commençons par l'affaire CAHUZAC, une bien mauvaise affaire pour tous les agents de la DGFIP. Respectueux des principes républicains de séparation des pouvoirs, le syndicat **FO DGFIP** laisse le soin à la Justice d'apporter les éclaircissements nécessaires dans cette affaire. Cela n'empêche cependant pas le syndicat **FO DGFIP** de considérer que, lorsque l'on se veut Saint-Just des Finances publiques, on se doit d'être irréprochable tant fiscalement qu'au plan de la morale républicaine.

Les agents des Finances Publiques qui, à défaut du dépôt annuel de leur déclaration de revenus et du paiement de l'intégralité de leurs obligations fiscales font l'objet d'une procédure disciplinaire et qui sont soumis à un contrôle quinquennal, sont aujourd'hui fortement inquiets des conséquences que cette affaire aura sur leurs relations avec tous les publics, particuliers et professionnels, et des répercussions éventuelles sur la réputation de leur Administration.

Dans un contexte de crise sociale et économique profonde, doublé de la concomitance de la campagne IR, ils craignent en effet que, cette affaire génère incivilités et agressivités à leur endroit. A l'heure où les agents de la DGFIP subissent de plein fouet la politique d'austérité

prônée par l'ex-ministre du Budget avec ses conséquences négatives sur les conditions de travail, ils vont devoir affronter les quolibets, voire injures, des usagers.

Poursuivons par cette politique de restrictions budgétaires qui inexorablement détruit à petit feu la DGFIP. Comment exercer convenablement l'ensemble de nos missions avec toujours moins de moyens de fonctionnement ? Les agents ont connu une dégradation sans précédent de leurs conditions de travail ces dernières années. Leur traitement indiciaire n'a pas évolué alors que leurs possibilités d'évolutions de carrière sont de plus en plus restreintes. Il est urgent de prendre conscience de la montée du malaise au travail dans toutes les catégories d'agents., de reconnaître financièrement les efforts aux agents, notamment par la prise en compte de l'élévation de la technicité et des qualifications.

Les décisions prises au nom de la **RGPP** hier, au nom de la **MAP** aujourd'hui, se sont traduites par une perte d'efficacité de service public et une inquiétude croissante des agents. Au sein de la DGFIP, l'angoisse a atteint un niveau inégalé : en témoignent les diverses manifestations de mal être au travail (arrêts de travail, tentatives de suicides). Dans le flot continu des réformes, tant au niveau organisationnel que fiscal, force est de constater le manque d'anticipation. La précipitation est devenue la règle, ce qui porte préjudice à l'efficacité : l'afflux de « notes » sans soutien technique fait légende.

Pour toutes ces raisons précédemment évoquées, **FO DGFIP** revendique :

- L'abandon de cette politique d'austérité qui organise le repli de l'action publique
- L'obtention de garanties par l'administration sur la pérennité du réseau
- L'arrêt des suppressions d'emplois publics alors que le chômage et la précarité ne cessent de progresser
- L'amélioration des conditions de vie au travail
- La reconnaissance des qualifications par la mise en œuvre d'un véritable plan de qualifications ainsi que les justes revalorisations indiciaires et indemnitaires

FO DGFIP rappelle son attachement aux promotions par liste d'aptitude avec le maintien du « droit au retour »

FO DGFIP condamne la disparition du mouvement de mutation des cadres B et C du 1^{er} avril 2014.



A l'issue de la lecture de toutes les déclarations liminaires des organisations syndicales, le Président de cette commission a tenu à y répondre compte tenu du contexte évoqué. Il nous assure avoir pris toute la mesure du problème, étant lui même, en tant que Directeur, interpellé sur le sujet. Les circonstances ont une dimension politique ; toutefois, il affirme que l'éthique de notre maison doit être protégée. Il n'existe pas de privilège tant pour les élus que pour les autres usagers. Le message de notre Directeur Général, publié sur Ulysse, est clair en la matière.

Concernant l'opportunité de poursuivre les formations « Déontologie », il admet que cela peut susciter un questionnement chez les agents. Toutefois, cette formation ayant été programmée bien avant les événements, il a convenu, en concertation avec l'équipe dirigeante, de continuer sa diffusion. Cette formation s'articule en deux volets, les principes déontologiques et les droits en matière de protection et de soutien des agents. A l'issue des débats, il convient de procéder à un aménagement du module afin de l'adapter aux circonstances.

De plus, lors de la conférence de presse traditionnelle au démarrage de campagne IR, il ne manquera pas de mentionner les éléments qui s'imposent au regard de l'actualité.

1- Rapport d'activité DDFIP 56 – année 2012.

Ce rapport soulève quelques commentaires, surtout sur le volet « MOYENS ».

Les déficits de compensation sont considérables, sur le temps partiel, on relève la non couverture à hauteur de 9,60 agents. Sur l'absentéisme au sens large, maternité, maladie ordinaire, longue maladie, formation, divers, on note 22 184 jours d'absence, soit l'équivalent de 98 agents. Les 2 288 jours d'auxiliaires ou les 2 829 jours d'intervention de l'équipe de renfort sont loin du compte pour une compensation réelle. Le déficit pour 2012 s'élève pratiquement à 100 agents, sur un effectif global de 1 029 agents.

Le Morbihan a enregistré 50 départs en retraite et 38 départs mutations ou promotions pour une arrivée de 52 agents.

Le volet budget souligne la diminution des crédits à hauteur de – 15,84 % ainsi que les efforts accomplis par le réseau afin de respecter cette enveloppe étreinte.

Pourtant, au regard des résultats affichés, mission par mission, le département se maintient à un niveau excellent. On peut juste déplorer l'absence de reconnaissance dans ce rapport de l'abnégation des agents pour atteindre ces résultats.

2- Organisation de la campagne IR 2013.

Le dispositif mis en place les années précédentes est reconduit pour sa grande majorité.

Le calendrier des opérations se décline comme suit :

- Remise des 1ères déclarations à la poste le 15 avril, pour une distribution à J+4 jusqu'au 30 avril
- Date limite de dépôt de la déclaration papier le 27 mai
- Date limite pour la télédéclaration le 11 juin pour le 56
- Mise en place des plateaux téléphoniques du 13 mai au 27 mai
- Campagne d'accueil « déclaration papier » du 2 mai au 27 mai
- Campagne des internautes du 28 mai au 11 juin

Une réunion de réseau est prévue le 24 avril prochain afin de valider l'ensemble du dispositif.

3 – Le traitement des demandes de restitutions des CIR –Crédit d'impôt en faveur de la recherche

Afin de sécuriser la liquidation du crédit d'impôt recherche compte tenu de la complexité de l'instruction de la demande de restitution, deux outils ont été élaborés :

- Une grille d'analyse des risques des demandes de restitution
- Un guide méthodologique de leur instruction et de contrôle sur pièces

En 2012, 97 dossiers ont été traités pour un montant global de 6 453 509 € dans le 56.

L'utilisation de ces outils doit permettre :

- De concilier le remboursement aux entreprises dans les meilleurs délais tout en préservant les intérêts des Finances Publiques.
- Un traitement uniforme des déclarations sur l'ensemble du territoire.
- A la demande du Parlement, de prévenir le risque de fraude, à la demande de la Cour des Comptes et de l'Inspection générale des finances de sécuriser cette dépense fiscale.

3- Modifications des horaires de trésoreries

Deux postes comptables ont présenté des demandes de changement d'horaires :

- CARNAC pour une fermeture tous les après-midi
- PLUVIGNER en plus de la fermeture du mercredi après-midi, fermeture les lundi et vendredi après-midi.

Ces demandes sont, toutes deux, motivées par l'effectif restreint présent dans le poste et souhaitées par l'ensemble des agents.

Vote négatif de l'ensemble de la parité syndicale.

Les conditions de travail et la sécurité des postes ruraux sont pour **FO DGFIP 56** une priorité. Nous respectons la demande des agents. C'est bien là toute l'ambiguïté du sujet. Mais nous ne pouvons militer pour le maintien d'un service public de qualité sur tout le territoire, contester les suppressions d'effectifs, tout en acceptant en comité technique des réductions d'horaires d'ouverture au public .motivées par le manque d'effectifs. Il en va de notre crédibilité. Nous sommes conscients que la position adoptée par les organisations syndicales prolonge les difficultés de fonctionnement des postes comptables en application des nouvelles règles en Comité Technique. Le vote négatif de l'ensemble de la parité syndicale oblige la direction à représenter la demande au prochain comité technique avant de pouvoir autoriser le poste à modifier ses horaires. Le prochain comité technique se réunit le 6 juin 2014, le vote négatif des organisations syndicales n'aura alors pas le même impact, la direction, contrainte elle même, à gérer la pénurie d'effectif accordera dans sa grande mansuétude l'application des nouveaux horaires.

4 – Questions diverses.

➤ **La clôture des comptes de l'Etat et la certification des comptes par la Cour des Comptes**
Le comité technique n'a pu recevoir aucun élément à ce sujet, la direction prétextant le manque d'anticipation de la demande n'a pas jugé utile d'y répondre.

➤ **La bascule « DDR3/MEDOC »**

Les directives viennent d'être diffusées. Les PRS basculent au 2 mai 2013, les SIP/SIE au gré des directions, à compter du 2 mai 2013. Pour les SIP, la bascule est repoussée en septembre sans date précise. Il est légitime de s'interroger sur l'opportunité de cette bascule au 2 mai 2013 alors même que le groupe de travail sur les pièces justificatives n'a pas communiqué les résultats de ses travaux. La bascule des PRS, dans ces conditions, ne constitue-t-elle pas un test grandeur nature ? Il est légitime de se poser la question alors même que le groupe de travail n'a pas produit ses conclusions. Dans ces conditions, QUID du planning des formations ?.....

➤ **Le projet « TROADEC »**

La direction a présenté son projet, elle est dans l'attente d'un accord par le Cabinet du Ministre sur les conditions financières d'un bail à construction. Si le feu vert est donné, le processus s'engagera courant mai. Les délais d'instruction et de travaux nous conduisent à une échéance d'installation sur fin 2015, début 2016. L'objectif de cette restructuration immobilière est d'installer les services accueillant du public sur le site de « TROADEC » tout en gardant le site de l'ancienne TG pour les services de direction.

➤ **Restructuration du réseau.**

Concernant les projets de fermetures de Centre des Finances Publiques, notamment Plouay et Pluvigner, la direction avoue ne pas avoir de dates précises pour la mise en œuvre de ces fermetures. Tant que la direction centrale n'aura pas statué sur les orientations de la « Démarche stratégique », au niveau local, les décisions sont en suspens.

FO DGFIP 56, déplore cette situation inconfortable pour les agents en attente de cette décision qui génère beaucoup d'incertitude dans la conduite d'une vie privée et professionnelle. Maintenir un poste comptable en condition de fonctionnement dans les circonstances que l'on connaît relève souvent de beaucoup de sacrifices et conciliations émanant des agents en place.

➤ **Gestion des dégrèvements « CAP Lorient »**

Trois postes comptables sont concernés par cet afflux de dégrèvements découlant d'une décision de Cap Lorient (Communauté d'agglomération du Pays de Lorient) contestée au Tribunal Administratif : le SIP de Lorient Nord, les CFP de Hennebont et Port Louis. Concernant les dégrèvements sur la Taxe d'habitation, à ce jour, la direction indique ne pas avoir eu de réponse de l'administration centrale sur les directives d'exploitation. Concernant la Taxe Foncière, après un traitement global automatique, restaient 5 883 dossiers à traiter manuellement par le département, pour une moyenne de 16 € par dossier. L'exploitation de ces 5 883 dégrèvements pour, en moyenne, de modiques sommes, génère un travail considérable ; aussi la direction locale a pris la décision de ne pas traiter les dossiers dont les bénéficiaires sont décédés (3 800), les dossiers restant seront exploités au fil de l'eau.

➤ **Ré-installation du CFP de Locminé**

Les travaux d'équipement sur le nouveau site doivent démarrer ce 25 avril. Le déménagement est prévu pour les 21 et 22 mai, le poste devant ouvrir au public le 23 mai. La logistique de cette installation sera assurée par les agents de l'équipe technique de la direction.

Nous pouvons souligner le travail considérable accompli par cette équipe, dans une période où les sites de Lorient sont en pleine restructuration.

FO DGFIP 56 tient à s'assurer que les agents de cette équipe bénéficient des meilleures conditions de travail possibles au regard des tâches qu'ils ont à réaliser. Sont-ils dotés du matériel adéquat en manutention pour effectuer ces déménagements successifs ? Sous couvert d'économies budgétaires, ils sont souvent sollicités pour de multiples travaux, il serait légitime de leur octroyer les outils nécessaires à leur mission.

Vos représentants **FO DGFIP 56**

INFO NATIONALE

En réponse à la « Démarche stratégique », les organisations syndicales de la DGFIP, en intersyndicale, s'engagent dans « Les états généraux des agents des Finances publiques ». A cet effet, sur les mois de mai et juin 2013, vous serez sollicités pour participer à la mobilisation sous diverses formes.

Dans un premier temps, je vous invite à vous rendre sur le site national de **FO DGFIP** afin de signer en ligne « le manifeste de l'agent des Finances publiques ».

A ce jour, plus 13 500 agents ont signé ce manifeste démontrant ainsi leur désaccord avec les orientations que prend notre administration centrale.

Plus que jamais, une nécessité!

Avec FO : Libre, indépendant, déterminé!

CONTACTEZ NOUS - REJOIGNEZ NOUS

Au **02.97.68.17.46**- fo.ddfip56@dgfip.finances.gouv.fr



BULLETIN D'ADHESION

NOM : _____ Prénom : _____

Grade : _____ Indice : _____ Quotité travail : _____

Affectation : _____

Déclare vouloir adhérer au **Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques, section du Morbihan**

Fait à _____ le _____